

DOCUMENTS DÉPOSÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée nationale publie dans son site Internet des documents produits par le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et déposés par la ministre du [MCC](#) aux fins d'une séance publique de l'Assemblée nationale ou de l'une de ses commissions ou sous-commissions.

Le Conservatoire diffuse les documents d'intérêt publics qui ne sont pas déposés dans le site de l'Assemblée nationale.